

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015

*Affiché en vertu de l'article L2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales*

➤ **Procès-verbaux des conseils municipaux du 23 septembre 2015 et du 07 octobre 2015**

Vote : unanimité

En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé les procès-verbaux des conseils municipaux du 23 septembre 2015 et du 07 octobre 2015

➤ **Motion : attentats du vendredi 13 novembre 2015 à Paris**

« Information »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette motion.

➤ **Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal**

« Information »

Le conseil municipal prend acte des décisions prises entre le 23 septembre 2015 et le 16 novembre 2015.

1) **Mandat spécial – Frais de déplacement - Décision**

Vote : point retiré à l'unanimité

Le conseil municipal à l'unanimité retire ce point de l'ordre du jour, le 98^{ème} Congrès des Maires étant annulé.

2) **Intercommunalité - Gestion du personnel forestier – Modulation du fonds de financement à compter du 1^{er} janvier 2016**

Vote : unanimité

Le conseil municipal valide l'augmentation de la cotisation au fonds de départ du personnel forestier, passant de 4 % à 6,5 %, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

3) **Intercommunalité - Syndicat Intercommunal de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Lauch Supérieure - Fusion**

Vote : unanimité

Le conseil municipal émet un avis défavorable à la mesure n°5 du projet de SCDI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le restant de ses dispositions n'appelant pas d'observation particulière. Il valide le principe d'une prise de compétence globale « Gestion de l'eau potable » par la CCRG au 1^{er} janvier 2018 et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette délibération.

4) **Finances - Trésorier municipal**

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide de solliciter le concours de M. Christophe LALAGÜE pour assurer des prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Il décide également, après avoir reçu son acceptation, de lui accorder l'indemnité de conseil fixée à 100 % de la limite prévue à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, à compter du 1^{er} août 2015.

5) **Finances - Budget principal de l'exercice 2015 – Décision modificative n°2**

Vote : unanimité

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°2 du budget principal 2015, équilibrée en dépenses et en recettes à 51 600 € pour la section de fonctionnement et à 1 800 € pour la section d'investissement.

6) **Finances - Débat d'Orientation Budgétaire 2016**

Vote : Débat

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016. Le conseil municipal examine les orientations générales du budget de la Ville de Guebwiller pour 2016.

7) **Finances - Création d'un budget annexe « Gendarmerie » - Décision - Autorisation**

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide la création d'un budget annexe au budget principal de la Ville de Guebwiller intitulé « Gendarmerie » à compter du 1^{er} janvier 2016. Il décide d'appliquer à ce budget annexe le plan comptable M14. Il demande au comptable public de procéder à l'immatriculation de ce budget annexe et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

8) Finances - Gendarmerie cadre juridique – Acquisition terrain – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Demande de subvention – Adoption de l'opération et des modalités de financement

Vote : unanimité

Le conseil municipal confirme l'engagement de la Ville de Guebwiller à conduire le projet de construction d'un casernement de gendarmerie, conformément aux conditions juridiques et financières du décret 93-130 du 28 janvier 1993 et au référentiel d'expression des besoins définis par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale et autorise M. le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la construction de la gendarmerie. Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle 267, sise en section 27 du ban communal (angle des rues Bourcart/Abbé Braun). Il approuve les conditions particulières (acquisition consentie moyennant le prix de 200 000 €, les frais, droits et émoluments sont à la charge de l'acquéreur). Le conseil municipal charge, Me Daniel LITZENBURGER, Notaire à Guebwiller, de l'établissement de l'acte et autorise M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2015.

9) Finances - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Demande de subvention – Travaux Chemin du Vignoble – Adoption de l'opération et des modalités de financement

Vote : unanimité

Le conseil municipal adopte le projet de l'opération de travaux du chemin rural Unterlingerweg situé dans le vignoble, arrête le plan de financement prévisionnel, autorise M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2016.

10) Finances - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Demande de subvention – Travaux de réhabilitation de l'annexe Bucher – Adoption de l'opération et des modalités de financement

Vote : unanimité

Le conseil municipal adopte le projet de réhabilitation du bâtiment communal dit « annexe Bucher » en vue d'y créer un pôle scolaire élémentaire de neuf classes avec un espace de restauration, il arrête le plan de financement prévisionnel et autorise M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2016.

11) Urbanisme - 8^{ème} modification simplifiée du POS – Modalités de mise à disposition du public

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve l'exposé concernant le projet de modification du POS selon la procédure simplifiée, il fixe la mise à disposition du public du dossier comprenant l'exposé des motifs du projet de modification du POS et contenant les avis des personnes associées et le projet de règlement modifié du lundi 30 novembre 2015 au mardi 12 janvier 2016 (soit 30 jours ouvrés) et approuve les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du POS comme suit :

- affichage de la présente délibération huit jours avant et pendant toute la durée de la mise à disposition du public ;
- article sur le site internet de la commune avec mise en ligne des éléments du dossier et de la présente délibération, durant toute la période de mise à disposition ;
- mise à disposition du dossier pour consultation en Mairie pendant les horaires d'ouverture habituels : du lundi au vendredi du 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures – 73 rue de la République – Bâtiment 3 – Service Urbanisme ;
- pendant la période de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre accompagnant le projet ou les envoyer par écrit à la Mairie à l'attention de Monsieur le Maire.

12) Urbanisme - CITIVIA SPL - Adhésion

Vote : unanimité

Le conseil municipal valide l'acquisition de 10 actions au prix unitaire de 800 € pour un montant total de 8 000 €, portant la participation de la commune de Guebwiller à 0,31 % du capital de la société. L'acquisition des actions concernées est soumise aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts. Il désigne le représentant de la commune de Guebwiller à l'assemblée générale (M. Francis KLEITZ – Maire), et désigne le représentant de la commune de Guebwiller à l'assemblée spéciale (M. Claude MULLER – conseiller municipal délégué en charge de l'urbanisme). Il autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment à signer les bons de souscription au capital social de CITIVIA SPL.

13) Urbanisme - Etablissement Public Foncier d'Alsace - Adhésion

Vote : unanimité

Le conseil municipal demande l'adhésion à l'Établissement Public Foncier d'Alsace, accepte les dispositions des statuts de l'Établissement Public Foncier, accepte sur le territoire de la commune le principe de la mise en place de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) visée à l'article 1607 bis du Code Général des Impôts. Le conseil municipal désigne, sous réserve de l'acceptation par les instances de l'Établissement Public Foncier de la présente demande, dans les organes représentatifs de l'EPF, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, soit :

Délégué(e) titulaire : M. Francis KLEITZ - Maire

Délégué(e) titulaire : M. Claude MULLER – conseiller municipal

Délégué(e) suppléant(e) : M. Daniel BRAUN – adjoint au maire

Délégué(e) suppléant(e) : M. César TOGNI – adjoint au maire

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette décision.

14) Personnel municipal – Suppression des postes vacants dans le tableau des effectifs

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve la suppression des postes vacants dans le tableau des effectifs et conserve les postes ci-dessous :

- 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps complet ;
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

15) Scolaire - Attribution de subventions aux écoles organisant des classes de découverte avec nuitées

Vote : unanimité

Le conseil municipal attribue une subvention à l'école Champagnat, pour un montant de 105,60 € et autorise M. le Maire à procéder à son versement.

16) Scolaire - Attribution de subventions aux écoles – Projets pédagogiques

Vote : unanimité

Le conseil municipal attribue une subvention pour un montant total de 750,00 € à l'Ecole Jeanne Bucher porteuse du projet et autorise M. le Maire à procéder à son versement.

17) Scolaire - Attribution de subventions aux écoles – Projets pédagogiques

Vote : unanimité

Le conseil municipal attribue une subvention pour un montant total de 200,00 € à l'Ecole Freyhof et autorise M. le Maire à procéder à son versement.

18) Scolaire - Intégration d'une classe externalisée de l'IME Saint-Joseph à l'école élémentaire Emile Storck

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve l'ouverture de cette unité d'enseignement et autorise M. le Maire à signer les présentes conventions ainsi que leurs éventuels avenants.

19) Sport - Attribution de subventions aux associations sportives et de loisirs

Vote : 20 voix pour, 5 abstentions.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations sportives et de loisirs, pour un montant de 7 000 € et autorise M. le Maire à procéder à leurs versements.

20) Sport - Attribution d'une subvention – Florival Athlétic Sports Triathlon

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention à l'association Florival Athlétic Sports Triathlon, pour un montant de 1 000 € et autorise M. le Maire à procéder à son versement.

Affiché le 18/11/2015
Retiré le

Le Maire

Francis KLEITZ

